

n°278

M. le maire ouvre la séance à 18H45

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE (maire) – Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Mireille BERTRAND, Michel GRANIER, Youcef EL AMRI, Caroline SUNÉ, Olivier LAURENT, Jean-Louis BONNERIC, (adjoints) – Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Gérard ARNAL, Nathalie GLAUDE, Max SAVY, Simone TANT, Jean-Louis PATRY, Marie-Ange PALAMARA, Ange GRIGNON, Yannick COQUERY, Pascale GREGOGNA, Sarah MASSON, Guilaine TOUZELLIER, Nathalie HEMMER (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Sabine SCHÜRMAN (procuration à Simone TANT); Victoria BONNET-SOLE (procuration donnée à Pascale GREGOGNA), Eric BRINGUIER (procuration à Max SAVY); Michel SALA (procuration à Claude LEON), David JARDON (procuration à Michel ARROUY); Renée DURANTON-PORTELLI (procuration à Jean-Louis BONNERIC); Gérard PRATO (procuration à Nathalie HEMMER); Jean Claude ALQUIER (procuration à Guilaine TOUZELLIER); Philippe LOUE (procuration à Michel VOGT)

ABSENTS EXCUSES: Paula LEITAO, Michel VOGT, Claude LEON

Affiché le 18/04/16

Retiré le

19H25 Arrivée de Mme Vitoria BONNET-SOLE et de M. Michel VOGT

19H40 Arrivée de Mme Claude LEON

21h25 Départ de Mme Marie-Ange PALAMARA (procuration donnée à Nathalie GLAUDE)

CHIE DE FRONTONNAK

Date de convocation : 16 mars 2016

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, Mme Sarah Masson est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

M. le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès verbal de la séance du 11 mars 2016.

En l'absence d'observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil du 11 mars 2016.

AFFAIRES TRAITÉES PAR DELEGATION

M. le maire rappelle que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal sont à la disposition des conseillers municipaux.

M le maire invite les personnes présentes à respecter une minute de silence par respect pour les victimes et leurs proches des attentats de Bruxelles.

INTERVENTION DE M. ATLAN COMMISSAIRE DE POLICE.

M le maire informe M le commissaire de la conscience de l'importance des forces de police qu'ont les habitants de la Ville, notamment envers le niveau national au vu de leur réaction face au terrorisme, dans le respect de l'Etat de droit. Il évoque la difficulté principale de cette lutte, inhérente à la lâcheté des forces adverses. Il le remercie de sa disponibilité en cette période.

M Atlan, à la demande de M le maire, prend ensuite la parole : après avoir remercié M le Maire pour cet accueil ainsi que l'invitation, il se penche sur le sentiment d'insatisfaction du public, qu'il est prêt à entendre et comprendre malgré le degré élevé de contrainte actuel vis-à-vis du terrorisme.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
14 - 2016	PCV - Projets infrastructures	11/01/2016	Décision ayant pour objet la mission de réaliser le levé topographique complémentaire pour la réalisation d'un aménagement de voirie sur la commune de Frontignan : carrefour « Quai Voltaire prolongé » avec points de contrôle sur le nivellement existant, pour un montant de 1152,00 € T.T.C., avec la société GEOMETRIS – 2 rue de la Syrah – BP 80 – 34 800 CLERMONT L'HERAULT.
23 - 2016	PEC - DEP - Direction	19/01/2016	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Daniel KUPFERSTEIN pour un atelier de tournage dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élémentaire des Lavandins du 05/01 au 16/02/2016 pour un montant de 1 200 €
54 - 2016	PEC - DEP - Direction	26/01/2016	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Vent d'Afrique" qui assurera 7 séances pour un atelier de danse africaine dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école AF 2 du 04/01 au 15/02/2016 pour un montant de 501,70 €
79 - 2016	PEC - DCFJ - Festivités	02/02/2016	Décision ayant pour objet la réalisation d'un contrat de prestation de service pour la recherche et rédactions de scientifiques avec l'archéologie sous marine , coordination des panneaux, charte graphique, choix des visuels mise en place des œuvres pour l'ouverture du musée municipal de frontignan avec madame laurence serra pour un montant net de 1000€
95 - 2016	PRM - DAG - Etat civil	03/02/2016	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de columbarium dans le cimetière de Frontignan au nom de Mme Claudine Iff.
96 - 2016	PRM - DAG - Etat civil	03/02/2016	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de columbarium dans le cimetière de Frontignan au nom de Mme Ginette Planes.
106 - 2016	PRM - Finances	15/02/2016	Décision ayant pour objet un avenant à la convention signée le 31 décembre 2010 auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc Pour financer le programme d'investissement 2010
108 - 2016	PEC - DEP - Direction	16/02/2016	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Conti Mundi - Les Galipettes" qui assurera 7 séances pour un atelier de contes africains dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école AF 1 du 08/01 au 19/01/2016
109 - 2016	PEC - DEP - Direction	16/02/2016	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. Frédéric TROBRILLANT qui assurera 6 séances pour un atelier de photographie dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école maternelle des Lavandins du 08/03 au 12/04/2016
110 - 2016	PEC - DEP - Direction	16/02/2016	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Massiv'Art" pour un atelier de bande dessinée dans le cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles élémentaires des Lavandins et des TB 1 du 07/03 au 14/04/2016 pour un montant de 637€
111 - 2016	PEC - DEP - Direction	17/02/2016	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Me Catherine CHANUEL pour un atelier de danse contemporaine dans el cadre de l'accueil de loisirs associé aux écoles des Crozes et Marcel Pagnol du 08/03 au 14/04/2016 pour un montant de 692 €
115 - 2016	PRM - DUA - Foncier	17/02/2016	Décision ayant pour objet l'exercice du droit de préemption espaces naturels sensibles – parcelle cadastrée BX n°6 lieudit les Prés Saint Martin sise commune de Frontignan
116 - 2016	PRM - DAG - Service achats	17/02/2016	Décision ayant pour objet un marché à bons de commandes portant sur l'entretien des terrains de sports engazonnés attribué à la sas GazonSports .

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
119 - 2016	PRM - DAG - Service juridique	19/02/2016	Décision ayant pour objet de consigner la somme fixée par le juge entre les mains du régisseur d'avances et de recettes au TGI de Montpellier (dossier CAILLAT)
122 - 2016	PRM - Finances	23/02/2016	Décision ayant pour objet l'ajout de produits encaissés par la régie de recettes des droits de place et de voirie : locations de salles et de photocopies de documents d'urbanisme
123 - 2016	PRM - Finances	23/02/2016	Décision ayant pour objet le changement d'adresse de la régie d'avance de recettes animation sportive
126 - 2016	PEC - DCFJ - Festivités	23/02/2016	Décision ayant pour objet la réalisation d'un contrat de prestation service ayant pour objet la direction du plateau littéraire pour cette 19ème édition du festival du roman noir du 20 au 26 juin 2016 avec madame martine gonzalez de l'association soleil noir pour un montant net de 12500€
154 - 2016	PRM - Finances	09/03/2016	Décision ayant pour objet la tarification de mise à disposition des salles et des espaces communaux

Pour ce qui concerne le maintien du bureau de police de Frontignan, il attire l'attention sur les difficultés auxquelles il est confronté : il rappelle la suppression pure et simple de l'ilotage, directement lié au manque d'effectifs. Cependant, il rajoute qu'une partie de ce service a été repris depuis.

Il rappelle la multiplicité accrue de ses missions, épaulé en cela par les services de la police municipale, qu'il remercie. Il déclare s'atteler à la meilleure répartition de ses moyens.

Revenant sur le rôle de la police municipale, il informe le conseil que le service ici offert est exceptionnel et espère le maintien de la qualité de cette coopération.

Quant aux statistiques de la délinquance, il observe une baisse constante de la délinquance générale sur les six dernières années. Il développe son propos en opposant ce type de délinquance à celle de voie publique, également à la baisse. Il observe qu'en 2015, le nombre d'infractions relevé était de 1.133 faits dont 502 faits de voies publiques, à comparer aux 800 faits de voies publique de l'année 2010.

Il complète ces chiffres par l'exposé du taux d'élucidation de ces infractions, porté à 32%, bien plus élevé que quelques années auparavant. Il expose les difficultés accrues de gestion de la procédure pénale.

M Atlan souhaite insister sur les infractions effectuées par des mineurs, représentant tout de même une progression regrettable, et hélas générale. Il expose rapidement les rôles différents des institutions concernés, comme l'éducation nationale.

M le maire revient sur cet exposé et en remercie l'auteur. Il estime les comparaisons faites sur cinq ans tout à fait utilisables. Il invite les conseillers municipaux à prendre la parole : M. Gérard Arnal souhaite revenir sur l'âge des mis en cause et estime nécessaire de maintenir l'effort municipal fait en direction de la jeunesse du territoire. M le maire confirme cet élément et appelle à l'intensification de ces efforts.

M. Jean-Louis Patry s'interroge sur l'origine géographique des mis en cause. M Atlan estime qu'il s'agit essentiellement d'une délinquance locale, et non de passage ou itinérante. A la demande de M. Loïc Linares, il annonce être en mesure d'identifier une géographie locale.

Il revient ensuite sur la politique menée en concertation avec les services municipaux dans le cadre du CLJ dont il estime les résultats très encourageant, en profitant pour remercier les participants. Il insiste sur l'importance de ce travail de fond de prévention.

Il assure le conseil de la parfaite bonne volonté de ses équipes ainsi que du degré d'écoute auquel il s'engage.

M. Gérard Arnal revient sur le problème de la délinquance juvénile qu'il replace dans le nécessaire débat budgétaire qu'il faudra mener. M Atlan rappelle la multitude des problématiques différentes appelant un travail préventif de fond, comme en matière de violences subies par les femmes, impliquant de multiples participants au soutien des services de police.

Mme Pascale Grégogna revient sur cette dernière problématique et informe le conseil de la mise en place d'une équipe spécifique sur cette problématique. Elle s'informe sur l'existence locale d'un service d'appel ouvert aux femmes battues. M Atlan définit précisément le service d'appels ici évoqué et le développe : il s'agit d'un dispositif initié par le Parquet, qui, à sa connaissance, n'est pas activé sur le territoire de sa circonscription.

M. Jean-Louis Patry s'informe de l'évolution éventuelle de la délinquance routière : selon M Atlan, l'action de ses services sur ce point est quotidienne et appuyée, notamment axée sur les sites accidentogènes. Il confirme un certain relâchement sur ce point à l'heure actuelle et souhaite se joindre à toute initiative locale en ce sens.

19h25 Arrivée de M Vogt et de Mme Victoria Bonnet-Solé (fin de la procuration à Mme Pascale Gregogna)

M le maire remercie M le commissaire ainsi que son adjoint, disponible malgré les contraintes et sujétions de son métier. Il confirme la meilleure collaboration entre services municipaux et nationaux, observée depuis de nombreuses années. M le maire illustre ses remerciements par un gâteau traditionnel local en période Pascale, dont il retrace rapidement l'histoire.

M le maire invite M. Ange Grignon à informer les services de la police municipale des propos de M le commissaire.

ORDRE DU JOUR

1. **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2016 – Budget principal de la Ville.
2. **Finances** : Débat d'orientation budgétaire 2016 – Budget annexe du Port de plaisance.
3. **Bâtiment / travaux** : Reconstruction du groupe scolaire des Lavandins : approbation du dossier de consultation des entreprises de réattribution du lot 1 « gros œuvre » et autorisation de signature.
4. **Tourisme / Economie** : Conditions de dépôt des listes de candidature pour siéger à la commission compétence dans le cadre de la procédure d'attribution des sous-traités d'exploitation du service public balnéaire.
5. **Tourisme / Economie**: Election des membres de la commission compétente dans le cadre de la procédure d'attribution des sous-traités d'exploitation du service public balnéaire.
6. **Tourisme / Economie** : Concession des plages : modification d'implantation de la zone d'activités municipales (ZAM) 11.
7. **Tourisme / Plaisance** : Marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration et la modernisation du port de plaisance de Frontignan.
8. **Tourisme / Economie** : Demandes de subvention dans le cadre de la création d'un parking étape pour l'accueil des camping-cars.
9. **Citoyenneté / égalité des chances** : Demande de subvention pour la mise en accessibilité de la Maison Voltaire.
10. **Culture / Festivités** : Mise en place d'une commission extra-municipale des festivités.
11. **Aménagement / Urbanisme** : Acquisition des parcelles cadastrées CM N°1306 et 1313 – Avenue des Carrières.
12. **Aménagement / Urbanisme** : Acquisition du bâti élevé sur la parcelle communale cadastrée DR N°10 – Rue du Stade.
13. **Aménagement / Urbanisme** : Déclassement d'un délaissé de voirie - Route de Montpellier.
14. **Aménagement / Urbanisme** : Cession d'un délaissé de voirie - Route de Montpellier.
15. **Ressources humaines** : Convention entre la Ville de Frontignan et le Centre communal d'action sociale (CCAS) relative à la mutualisation des fonctions de direction.
16. **Administration générale** : Mandat spécial et remboursement de frais d'un élu à l'occasion d'un déplacement à Montrouge dans le cadre du réseau Ville Internet.
17. **Administration générale** : Mandat spécial et remboursement de frais des élus à l'occasion d'un déplacement à Piran (Slovénie) dans le cadre du réseau Sete Sois Sete Luas.
18. Questions diverses / Questions orales.

Mme Le rapporteur informe le conseil municipal des éléments suivants :

1. Les grandes orientations politiques

Les orientations politiques du mandat, clairement présentées et validées en mars 2014, se déclinent en 5 grandes thématiques qui illustrent le projet politique pour Frontignan la Peyrade :

Partager : pour une ville citoyenne et solidaire,
Rassurer : pour une ville durable et protectrice,
Grandir : pour une ville émancipatrice,
Habiter : pour une ville embellie,
Réussir : pour une ville actrice de son avenir.

1.1 Partager :

En créant, de sa propre initiative, 11 conseils de quartier, la Ville de Frontignan entend reconnaître l'expertise et l'engagement citoyen et **promouvoir la démocratie de proximité.**

L'année 2015 a vu leur mise en place et les premières réunions et réalisations. 2016 confirmera cet élan citoyen et démocratique. Un budget de 36.000 € est consacré chaque année par la Ville aux travaux courants souhaités par ces conseils. Un service municipal spécifique sert d'interface entre ces instances participatives, les 11 élus référents et les autres services publics de la collectivité.

Par ailleurs, nouvel outil de participation citoyenne dans le dispositif contractuel de la politique de la Ville prévu par la loi Lamy, un conseil citoyen sur le quartier prioritaire «Les 2 pins» a été créé en 2015. Les premières réunions de cette instance consultative ont été mises en place et continueront en 2016.

Dans le cadre de l'Agenda 21 local, la participation citoyenne particulièrement précieuse devrait permettre d'affiner le plan d'actions décidé en 2015. Pour sa mise en œuvre, la Ville envisage de consacrer un pourcentage de son budget de fonctionnement partagé par l'ensemble des services.

Dans le domaine de la politique de la ville, la commune confirme son fort engagement dans le contrat de ville signé en 2015 avec Thau agglomération, l'Etat et divers partenaires. Elle veille à mobiliser ses moyens afin que les priorités d'action, en particulier en matière de cohésion sociale ou de prévention de la délinquance, soient prises en compte par les partenaires signataires du contrat et les associations intervenant dans ce domaine.

Un des axes forts de la politique de la ville sera la poursuite du programme de réussite éducative (PRE) qui permet de lutter contre l'échec scolaire par une prise en compte élargie des problématiques et de l'environnement de l'enfant et de sa famille.

Au total, la Ville proposera d'affecter sur ces crédits spécifiques de la politique de la ville environ 145.000 € pour le PRE et les actions spécifiques de la politique de la Ville tout en déclenchant notamment les cofinancements de l'Etat à hauteur d'environ 110.000 €.

Particulièrement volontariste dans sa **lutte contre la fracture numérique et le développement de l'e-démocratie**, la collectivité a engagé une série d'actions visant à simplifier la relation avec les citoyens. Ainsi, fin 2015, la création de la plateforme de e-subventions a permis aux associations de déposer en ligne leur dossier auprès de la Ville. En effet, le monde associatif local, riche de près de 200 associations, bénéficiera cette année encore des subventions de la Ville et du CCAS pour un montant qui est proposé à hauteur de plus de 698.000 €

De même et afin de faciliter la vie de ses administrés, la Ville proposera de mettre en place au second semestre 2016, une plateforme de paiement en ligne des activités municipales périscolaires et extra-scolaires. De même, la mise en place progressive de nouveaux outils de gestion numérique (gestion des courriers, cartables et parapheurs numériques, espace collaboratif de travail, convocations..) sont également envisagés à partir du second semestre 2016 pour un budget d'environ 20.000 €.

Des études sont également en cours pour finaliser en 2016 la mise en place d'une application santé pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation d'handicaps. De la même manière, l'installation de zones WIFI libres et accessibles à tous sur l'espace public et dans certains bâtiments collectifs sera promue.

Afin de garantir la **juste place de chacun dans l'espace public**, permettre un meilleur accès aux services et commerces du cœur de ville et limiter l'impact de la circulation automobile, la Ville multiplie les actions d'amélioration du stationnement tout en réaffirmant sa volonté de maintenir une gratuité totale sur son territoire. 2016 verra ainsi le lancement des études du futur parking-relais situé sur le site de l'ancienne gare de marchandises afin d'assurer le lien entre le centre-ville et l'écoquartier des Pielles et offrir un vaste parking aménagé à proximité du centre-ville. Le coût de cette étude sera budgété en 2016 à hauteur de 60.000 € pour un budget global du projet qui devrait dépasser 1 M€.

L'étude sur la mise en place d'une passerelle reliant le centre-ville et le futur parking à situer sur l'ancien site Exxon-Mobil est budgétée pour 2016 à hauteur de 40.000€.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier des Pielles, Hérault aménagement réalisera courant 2016 le parking situé en lieu et place de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers. Fruit d'un partenariat avec Thau aggro, Hérault Energies et l'ADEME, ce parking sera doté d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Un dispositif identique sera également installé sur le parking situé au sud de l'esplanade de la Peyrade.

Le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux a fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) délibéré en septembre 2015 et approuvé par le Préfet. Ainsi, 200.000 € environ seront budgétés chaque année pour rendre les bâtiments communaux accessibles quel que soit le handicap. Dans le cadre de ce programme, un ascenseur sera installé à l'automne 2016 à la salle Voltaire, pour un accès pour tous de ce bâtiment.

Concernant l'égalité hommes-femmes dans la vie locale sur laquelle la Ville a pris un engagement fort le 8 mars 2016 suite à la décision du conseil municipal du 2 février dernier, un programme d'actions sera défini dans l'année. Il viendra corriger certains éléments contenus dans le rapport spécial sur la situation en matière d'égalité professionnelle présenté dans le cadre du présent DOB conformément à la loi 2014-873 du 4 août 2014.

1.2 Rassurer :

La dépollution des 11ha des anciens terrains d'Exxon-Mobil est une priorité pour la Ville de Frontignan. Des tests de dépollution des sols par biopiles seront conduits tout au long de l'année 2016 par l'industriel et, à leur terme, permettront à l'Etat de confirmer la technique de dépollution à employer par l'industriel. La Ville de Frontignan envisage, après dépollution des sols, d'utiliser ces terrains pour effectuer une opération de renouvellement urbain de grande ampleur qui pourrait accueillir une nouvelle gare sncf/espace multimodal, des entreprises, des commerces et des parkings. Extrêmement vigilante quant aux techniques et processus employés, elle s'est dotée, en sus de ses propres services fortement mobilisés sur ce dossier, des services d'un bureau d'études spécialisé en dépollution de sites industriels et d'un cabinet d'avocats qui l'accompagnent tout au long de la procédure. Ce choix nécessaire pèse sur le budget de fonctionnement à hauteur d'environ 60.000 €.

La reconversion de sites et en particulier celui de l'ancienne décharge intercommunale réhabilitée des prés Saint-Martin, devrait également permettre d'accueillir une ferme photovoltaïque. La consultation des entreprises spécialisées dans le domaine de la production d'énergie à partir de cellules photovoltaïques aura lieu au cours du premier semestre 2016 et permettra, après obtention par l'opérateur des autorisations nécessaires, la production de 5.000.000 KW/h, soit la consommation moyenne d'environ 1.900 foyers, l'équivalent actuel des quartiers Près Saint-Martin et Hierles-Félibre.

En matière de gestion des eaux pluviales, la Ville vient d'achever son schéma directeur pluvial et va finaliser la partie réglementaire du document. Thau aggro envisage d'acquérir la compétence de gestion des eaux pluviales dès 2017.

Enfin, la Ville continue de participer au versement du contingent incendie à hauteur d'environ 2 M€ et améliorera le service balnéaire en créant un nouveau poste de secours dans le quartier du Grau pour un montant d'environ 42.000 €.

1.3 Grandir :

L'éducation, le sport, la culture : des axes incontournables d'enrichissement et d'épanouissement pour les habitants de Frontignan la Peyrade et tout particulièrement sa jeunesse sur laquelle la Ville propose de continuer d'investir prioritairement.

Après l'ouverture en 2015 de la médiathèque Montaigne, 2016 voit l'extension des compétences de Thau agglomération dans les domaines de l'enseignement musical et de l'art dramatique ainsi que des piscines. Ainsi, la piscine Joseph Di-Stefano sera bientôt remplacée par une piscine intercommunale plus vaste et plus fonctionnelle sur le site de l'aire des loisirs en entrée de ville. Une étude est actuellement en cours pour affiner la localisation de cet équipement.

L'école de musique verra quant à elle ses moyens se développer au profit des habitants de Frontignan et de ceux des communes avoisinantes autour d'un pôle « musique actuelles » au centre culturel F. Villon.

Cet enseignement musical de qualité vient compléter les nombreux rendez-vous festifs et culturels qui jalonnent la saison : A la rencontres des Suds, festival du Muscat, festival international du roman noir, expositions au musée, ateliers de pratique avec des artistes, etc... C'est près de 300.000 € qui sont proposés en 2016 dans le domaine de l'action culturelle et festive.

En matière de politique sportive et de loisirs, le parcours de santé situé dans le massif de la Gardiole sera réhabilité en 2016 en lien avec Thau agglomération. C'est également la piste de bi-cross qui devrait être reconconditionnée afin d'offrir aux pratiquants un équipement de qualité à la hauteur du talent de certains d'entre eux. Le coût de réhabilitation de ces deux équipements est estimé globalement à 260.000 €.

Les dispositifs Jeunesse seront maintenus et renforcés avec la création d'un nouvel espace jeunes « Kifo », avenue des carrières, ouvert depuis les vacances de février 2016, et le renforcement des actions de jumelage et d'échanges notamment dans le cadre du service volontaire européen, ainsi qu'avec la mise en place d'une plateforme numérique d'échanges entre Frontignanais et habitants de nos villes jumelles.

19h40 Arrivée de Mme Claude Léon

Véritable point fort de la politique municipale et du budget communal, l'éducation sera confortée en 2016 avec le démarrage de la 3^e phase des travaux de reconstruction du groupe scolaire des Lavandins consistant en la construction d'un nouveau restaurant scolaire d'environ 340 places, l'aménagement de 3 salles sous le préau ainsi que de la cour. Cette réhabilitation sera réalisée dans le respect de l'environnement avec un bâtiment basse consommation et des objectifs de haute qualité environnementale. Dans cet objectif, une autorisation de programme sera mise en place en 2016 où 150.000 € seront consacrés à des travaux de démolition de bâtiment et 1,8M€ aux travaux de reconstruction en 2017.

A côté de ces investissements essentiels, l'engagement de la Ville pour un accompagnement des temps scolaires sera renouvelé. Un plan éducatif territorial en partenariat avec l'Education nationale est en place et permet à la Ville de mieux organiser les temps péri-scolaires et d'optimiser les contenus éducatifs et les différents accueils. D'autre part, l'amélioration de la coordination comme la formation des animateurs seront poursuivis. Ainsi, c'est plus d' 1M€ que la Ville devrait consacrer en 2016 au fonctionnement de ces dispositifs et de la restauration scolaire. Ces dispositifs sont largement cofinancés par la caisse d'allocations familiales de l'Hérault dans le cadre du contrat enfance jeunesse qui vient d'être signé.

Après les groupes scolaires les Lavandins et Anatole-France, le plan d'équipement des écoles en informatique, accès internet et outils numériques se poursuit en 2016 avec l'équipement des groupes scolaires des Terres blanches et des Crozes.

1.4 Habiter :

Consciente de la nécessité de s'emparer de la problématique de l'accès au logement des ses habitants, la Ville a mobilisé ses partenaires dans un processus de coproduction de logements sociaux qui commence à porter ses fruits.

Frontignan la Peyrade est en effet classée par l'Etat parmi les villes françaises où la pression du montant des loyers ou celui du prix de l'immobilier est très importante.

La Ville a donc mobilisé ses services, les bailleurs sociaux, publics et privés, ainsi que Thau agglomération pour que des opérations de construction de logements sociaux soient entreprises. De nombreux logements ont été livrés en 2014-2015 au sein de l'éco-quartier des Pielles, d'autres sont actuellement en cours de livraison ou vont l'être dans les prochaines semaines permettant ainsi de mettre rapidement sur le marché environ 300 logements sociaux dans une qualité et une insertion exemplaires.

L'aménagement de l'éco-quartier des Pielles a été confié par traité de concession à Hérault aménagement. Après la livraison des premiers bâtiments en 2014 et 2015 dont la médiathèque Montaigne, l'année 2016 devrait voir l'ouverture à la fin du 1^{er} trimestre, du supermarché alimentaire relocalisé sur le quartier et d'une entreprise-magasin de menuiserie-ébénisterie. Sont également prévus, la réalisation des travaux de

viabilisation du boulevard des républicains, la fin du mur anti-bruit et le démarrage de deux nouveaux programmes de logements dont un de logements sociaux. La participation d'équilibre prévisionnelle de la Ville à cette opération est prévue à hauteur de 458.709 € dont 282.826 € ont déjà été payés par la commune, le solde éventuel devant intervenir à la fin de l'opération.

D'autres projets d'urbanisation et de création de logements pour tous sont actuellement à l'étude sur d'autres sites qui verront le jour dans les prochaines années, notamment sur le site des Vignaux (quartier des Terres Blanches) et sur celui des Hierles (quartier Hierles-Félibre).

Mais habiter, c'est aussi se déplacer en sécurité et en toute fluidité et les travaux de voirie participent de ce sentiment. Aussi, la Ville propose d'affecter en 2016 environ 1,6 M€ à l'espace public et à la voirie dans le cadre du plan action voirie.

Afin de sécuriser la circulation en centre-ville qui voit un trafic important de camions généré par l'entreprise Distrisud implantée derrière le plan du Bassin, la Ville conduit des travaux de création d'une bretelle d'accès à cette entreprise depuis la route départementale 612. Cette opération, do-financée par le Département, Thau agglo et l'entreprise elle-même, a fait l'objet d'une autorisation de programme en 2015 et fera l'objet de crédits de paiement sur le budget 2016 à hauteur d'environ 450.000 €.

Une piste cyclable devrait être également créée sur la rue Emile-Zola desservant le collège Simone-de-Beauvoir pour un montant prévisionnel de 150.000 €. Une piste cyclable sera aussi créée entre la rue des Airoilles et le boulevard Victor Hugo avec réaménagement de carrefour pour un montant prévisionnel d'environ 100.000€. Enfin, divers travaux de mise en accessibilité de la voirie et des trottoirs seront conduits à travers la ville à hauteur d'environ 50.000 €.

Comme chaque année, divers travaux de réfection de la voirie communale, d'amélioration de l'éclairage public, du réseau pluvial ou du mobilier urbain seront également réalisés en 2016. L'enveloppe consacrée à l'ensemble de ces travaux sera proposée à hauteur d'environ 830.000 €.

1.5 Réussir :

L'économie et le tourisme sont également des secteurs clés dans le développement d'une commune et en particulier à Frontignan, classée par l'Etat en station de tourisme au printemps 2015.

En matière de développement économique, et même si cette compétence relève principalement de Thau agglo, la Ville conduit des projets qui participent de cette dynamique.

La réhabilitation des halles commerciales, qui fait l'objet d'une autorisation de programme en 2015, sera conduite cette année. Des crédits de paiement, actualisés à hauteur de 1,65M€, seront proposés en 2016 pour conduire ce projet dont le coût global est évalué à environ 1,845 M€ cofinancés par Thau agglo et le Département à hauteur d'environ 820.000 €. Cette réhabilitation permettra aux commerçants de travailler dans de meilleures conditions, aux clients de disposer d'un lieu commercial plus agréable et de dynamiser l'attractivité du centre ville. Elle sera accompagnée par le traitement des espaces extérieurs afin de créer un lieu de vie agréable participant de la volonté de renouveau souhaité par la Ville et qui prendra forme dans les prochaines années.

Par ailleurs, les nombreuses animations comme la journée nationale du commerce de proximité, le marché de Noël, Total Musclum ou les marchés forains de plein air seront maintenus tandis que les partenariats dans ce cadre avec les commerces de la commune seront renforcés.

Un effort tout particulier sera consenti en 2016 sur le soutien à la filière muscat dans le cadre des 80 ans de l'appellation d'origine protégée Muscat de Frontignan : création du club muscat et de cocktails de références, accueil du festival international des films sur la vigne et le vin Oenovideo et de l'exposition photographique Terroir d'images, création d'un marché Plaisirs de Thau sur le modèle des Estivales, lancement de la rose de Frontignan, développement des actions oenotouristiques...

Avec ses partenaires, tels que le SIEL, la Ville engage un accompagnement des viticulteurs vers des pratiques plus respectueuses du terroir et de ses ressources et vecteurs d'une meilleure rentabilité.

En matière d'économie touristique, deux projets seront proposés en 2016 dont l'un porté par le budget annexe du port de plaisance de Frontignan.

Il s'agit d'une part, de la création d'une aire de stationnement pour campings cars de 49 places qui sera située près du quartier de l'Entrée et qui permettra de capter cette clientèle qui ne dispose pas aujourd'hui d'une aire d'étape aménagée à Frontignan. Le coût, acquisition du foncier comprise, est évalué à 190.000 €.

Cet équipement viendra compléter l'aire de dépotage pour campings cars installée près du port de plaisance et qui sera mise en fonction dans les prochaines semaines pour un coût d'environ 15.000 €.

D'autre part, le port de plaisance de Frontignan envisage d'engager cette année les études de maîtrise d'œuvre pour la modernisation et l'extension d'une centaine de places à quai et en escale. Le coût de ces études en 2016 devrait s'élever à environ 100.000 €, pour des travaux réalisés sur trois exercices à compter de la fin 2017 et estimés à environ 3M€ en tranche ferme et 1M€ en tranches conditionnelles.

La politique touristique se nourrira également des nombreuses animations festives, culturelles et sportives qui émaillent la saison estivale et de la politique de promotion touristique développée à partir de l'office de tourisme que la Ville soutient chaque année grâce à une participation financière d'équilibre d'environ 285.000 €.

Si l'emploi relève de la compétence de l'Etat, l'emploi et l'insertion sont des champs que la Ville investit soit directement, soit à travers la mission locale pour l'emploi des jeunes (MLIJ) ou son partenariat renouvelé avec Pôle emploi.

Ainsi, la Ville se mobilise, non seulement pour accueillir dans ses locaux les conseillers en insertion de la MLIJ et ses usagers dans les meilleures conditions possibles, mais anime également, grâce au réseau objectif emploi (RESOE) l'accueil et l'information des demandeurs d'emploi conformément aux objectifs du nouveau contrat de ville. Des propositions adaptées de formation sont aussi proposés comme des rencontres personnalisées régulières ou des temps d'information collectifs ciblés avec les conseillers de pôle emploi. Pour les jeunes, salon des métiers et des formations, dispositifs d'accompagnement à la recherche d'emplois saisonniers comme à la mobilité européenne ou la réalisation de projets professionnels seront maintenus et amplifiés

2. Le contexte économique général :

Si la Ville parvient à mettre en oeuvre son projet politique, elle ne peut faire abstraction du nouveau contexte économique général dans lequel elle évolue depuis 2 ans.

La loi de Finances pour 2016 entérine ainsi l'objectif du vaste plan d'économies de l'Etat fixé à 50 milliards d'euros sur 3 ans qui continue d'impacter en profondeur l'équilibre des finances locales. Cet effort sans précédent a pour objectif de rechercher la croissance du produit intérieur brut de la France en réduisant notamment le déficit public de l'Etat et en diminuant les prélèvements obligatoires.

Le budget 2016 de l'Etat est ainsi fondé sur une croissance estimée à 1,5% du PIB. Le budget pour 2016 prévoit 16 milliards d'euros d'économies budgétaires, en même temps qu'une baisse des prélèvements obligatoires en faveur des ménages et des entreprises. Son objectif est de ramener le déficit public français à 3,3% du produit intérieur brut en 2016 et le poids de la dépense publique à 55,1 %.

Le plan d'économies de 50 milliards d'euros sur 3 ans dont 12 milliards concernent les collectivités locales est confirmé, avec une montée en charge progressive de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics en 2016 et 2017. Ainsi, en 2016, les collectivités territoriales devront supporter une troisième réduction consécutive des concours financiers de l'Etat (notamment de la dotation globale de fonctionnement, DGF) avec une baisse de près de 3,7 Milliards d'euros.

Pour la commune de Frontignan, la perte sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à environ 550.000 € par an, soit environ 1,8 M€ entre 2014 et 2017.

Les conséquences sont lourdes pour les collectivités locales qui voient leur situation financière se dégrader entre des dépenses de fonctionnement qui continuent d'augmenter, malgré les efforts de gestion entrepris, et les dotations de l'Etat qui diminuent fortement et rapidement.

Dans ce contexte, les investissements publics reculent et différents facteurs relevés par la Cour des comptes, laissent entrevoir une baisse durable des investissements publics locaux. Comme le souligne la Cour, « si la baisse des concours financiers de l'Etat n'a eu qu'un impact limité en 2014, l'accélération de cette baisse de 2015 à 2017 est de nature, du fait de son ampleur, à modifier l'équilibre financier des collectivités ».

Elle pointe également l'effet cumulatif de la diminution des cofinancements des autres collectivités territoriales également touchées par la baisse des concours de l'Etat.

La Ville de Frontignan n'échappe pas à cette situation difficile qui l'amène à maîtriser, voire à réduire ses dépenses de fonctionnement, à contenir au mieux la fiscalité locale, à maîtriser son endettement et réaliser

des investissements ajustés aux capacités financières réelles de la ville. Sans ces efforts, toute construction budgétaire n'aboutirait qu'à placer la Ville dans une impasse financière.

3. Les résultats provisoires de l'exercice 2015 :

Le contexte économique exposé et avant d'examiner les orientations budgétaires 2016, il convient d'examiner les résultats provisoires de l'année 2015 :

FONCTIONNEMENT	BP 2015	RESULTAT PROVISOIRE 2015
DEPENSES	31.813.975	30.927.097
RECETTES	31.813.975	32.377.690
RESULTAT CUMULE PREVISIONNEL AVEC REPRISE RESULTAT ANTERIEUR		1.450.593

INVESTISSEMENT	BP 2015	RESULTAT PROVISOIRE 2015
DEPENSES	14.149.485	6.782.331
RECETTES	14.149.185	7.405.567
RESULTAT PREVISIONNEL CUMULE		623.236

Le déficit des restes à réaliser qui doit être reporté sur l'exercice 2016, s'élève **1.366.556 €**

Ainsi, le déficit d'investissement global estimé à 743.321 € sera couvert par l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

Les résultats 2015 étant ainsi approchés, il convient d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année 2016.

4. Les grandes orientations budgétaires de la section de fonctionnement :

En matière de recettes, la dotation forfaitaire de la Ville de Frontignan devrait donc continuer à baisser d'environ 550.000 € entre 2015 et 2016, ce qui représente quasiment l'enveloppe des concours financiers que la Ville verse annuellement à l'ensemble du tissu associatif local.

Cette diminution de dotations affecte en profondeur les grands équilibres budgétaires et conduit la Ville à proposer des choix de gestion importants.

Ainsi, la Ville de Frontignan projette de réduire les charges courantes de fonctionnement en 2016 et de porter une attention particulière à l'évolution de la masse salariale avec pour objectif de limiter son évolution à 1% maximum, ce qui correspond approximativement à l'évolution incompressible du GVT et au relèvement annuel des cotisations CNRACL décidée par le gouvernement.

Toutefois, ces efforts de gestion renouvelés ne suffisent pas à compenser les baisses sans précédent des dotations de l'Etat. A titre de comparaison et sans recherche d'économie, la réduction annuelle de DGF (550.000 €) correspondrait chaque année à une augmentation de près de 4% des taux communaux de fiscalité.

Après les efforts réalisés prioritairement sur les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement devront donc être réajustées pour rétablir les grands équilibres financiers (politique fiscale, revenus du patrimoine, cofinancements, etc..).

Premier créateur de services à la population et premier employeur de la commune en emplois directs et indirects, de par les travaux générés par ces investissements importants, la Ville ne peut se départir de son rôle moteur dans la production de richesses locales au risque de se condamner à une situation de survie et à une perte d'indépendance qui impacteraient de manière indélébile le pouvoir d'achat et la qualité de vie des citoyens.

Dans ce cadre-là, après quatre années successives de non-augmentation des taux communaux de fiscalité locale qui suivaient neuf autres années de très faible hausse calée sur l'augmentation de l'inflation, il est envisagé dans le cadre du budget 2016 d'augmenter de 4% les taux applicables sur la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et de maintenir le gel des taux sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cette augmentation minimale permettrait de recréer les ressources nécessaires au maintien de la qualité des services publics engagés et à la continuité de la politique ambitieuse d'investissement, tout en

continuant de se situer dans la moyenne départementale d'imposition des villes de la même strate démographique alors même que les contraintes sont supérieures (pressions dues à la situation littorale, obligations de gestion des risques naturels et luttas contre les pollutions). Ces nouvelles recettes permettraient de conduire, en particulier, un plan action voirie ambitieux en 2016.

Les taux 2016 seraient donc de :

- Taxe d'habitation : 25,42% (au lieu de 24,44 depuis 2011 soit une augmentation de 0,98 point)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,66% (au lieu de 33,33% depuis 2011, soit une augmentation de 1,33 point)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 121,22 % (inchangé depuis 2011, soit aucun point d'augmentation au regard de la volonté de la Ville de soutenir la filière muscat et faciliter notamment l'installation de jeunes agriculteurs)

Enfin comme par le passé, le recours à l'emprunt sera limité au capital remboursé dans l'année afin de ne pas augmenter le volume d'emprunt de la Ville. Les emprunts feront l'objet d'une gestion dynamique avec des renégociations et l'exécution budgétaire devra être rigoureuse.

4.1. Les recettes de fonctionnement :

- Une augmentation contenue des taux communaux des impôts locaux

Le produit des contributions directes, taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est évalué à 17.274.000 €. Elle tient compte de l'impact de la suppression de l'abattement général à la base, d'un coefficient d'actualisation national des bases de 1%, de l'incertitude de l'Etat sur l'évaluation des bases de taxe d'habitation (-2% en moyenne nationale), et de l'augmentation envisagée des taux communaux de l'ordre de 4% sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, et d'un gel du taux sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- Des dotations de l'Etat en baisse

La dotation globale de fonctionnement : afin de remplir les objectifs de réduction de déficit public de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (dotation forfaitaire) versée à la Ville devrait baisser à nouveau d'environ 550.000€ en 2016 et s'établir 2.820.000 €, après une baisse identique en 2015. Pour mémoire, la DGF 2013 s'élevait à 4.119.191 €.

La dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation : le montant pour 2016 devrait être équivalent à celui de 2015, soit environ 2.052.000 €.

Les dotations de compensations de l'Etat : en baisse régulière, elles sont estimées à 529.000 € pour 616.000 € en 2015.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : il devrait rester stable autour de 475.000 €.

Au total, les baisses des concours financiers de l'Etat sont estimées à 586.000 € en 2016 par rapport à l'année 2015.

- L'attribution de compensation versée par Thau agglo

La communauté d'agglomération du bassin de Thau (Thau agglo) a pris au 1er janvier 2016 de nouvelles compétences que sont les piscines, l'enseignement de la musique et de l'art dramatique ainsi que la gestion du centre culturel François-Villon.

Ces transferts impactent l'attribution de compensation reversée annuellement par Thau agglo sur la base du rapport financier réalisés par la CLECT. Cette attribution diminue de 706.747 € et s'élèvera donc à 3.041.237 € en 2016. Les dépenses liées à ces transferts sont diminuées d'autant du budget de la ville.

- **Les recettes provenant des revenus du patrimoine et des services proposés** : elles sont estimées prudemment à 1.623.595 € légèrement supérieures à 2015.

- **Les autres recettes** : elles devraient être stables et comprennent principalement les recettes provenant de la caisse d'allocations familiales, de la taxe locale sur la publicité extérieure ou sur l'électricité, les droits de mutation, les remboursements de l'Etat liés à la mise en place des rythmes scolaires. Elles sont estimées globalement à 2.900.000 €.
- **L'excédent de fonctionnement reporté** : il s'élève à 707.272 €
- **Les atténuations de charges** : elles sont estimées à 1.000.000 €, équivalentes à celles de 2015. Elles comprennent les remboursements de toute ou partie des traitements des agents de la ville intervenant soit dans le cadre statutaire par les diverses assurances, soit dans le cadre des aides de l'Etat en faveur des emplois aidés.
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections** : estimées à 396.849 €, elles regroupent principalement les travaux réalisés en régie.
- **Les produits exceptionnels** : ils sont estimés à 50.000 € et liés principalement au remboursement à la Ville de frais de démolition éventuels d'un immeuble concerné par des mesures de délaissement dans le cadre du PPRT de l'entreprise GDH.

Ces montants sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	RECETTES	Prévisions DOB 2016
002	Excédents antérieurs reportés	707.272
013	Atténuations de charges	1.000.000
042	Opérations d'ordre entre sections	396.849
70	Vente de produits, prestations	1.128.595
73	Impôts et taxes	22.325.237
74	Subventions et participations	6.767.890
75	Autres produits de gestion courante	495.000
76	Produits financiers	0
77	Produits exceptionnels	50.000
TOTAL		32.870.843

4.2. Les dépenses de fonctionnement :

La volonté de la Ville est de maîtriser, voire de réduire certaines dépenses de fonctionnement en 2016. Deux axes forts de réflexion ont été conduits par la Ville : la maîtrise de l'évolution de la masse salariale dont une partie échappe à la décision de la Ville (GVT et augmentation des cotisations CNRACL), et la réduction des charges à caractère général.

Les charges à caractère général : elles sont évaluées à 5.288.875 € en baisse de 115.670 € par rapport au BP 2015, soit - 2,15% environ à périmètre constant. Cette baisse témoigne des efforts de gestion récurrents réalisés par la Ville en matière de rationalisation de moyens et de procédure de mise en concurrence ou de groupement en matière d'achats publics (téléphonie, achat groupé d'électricité notamment). Ces efforts de mutualisation dans le domaine de la commande publique seront poursuivis.

Les autres charges de gestion courante : elles devraient s'élever à 5.697.966 € contre 5.659.835 € en 2015 en légère augmentation d'environ 38.000 €. Elles comprennent les contingents et participations obligatoires, service départemental d'incendie et de secours, participations au CCAS, office de tourisme, SIVOM, caisse des écoles et les subventions aux associations dont l'enveloppe resterait stable.

Les charges financières : elles sont stables et s'élèveraient en 2016 à 855.000 €. Elles comprennent les intérêts d'emprunts, les intérêts courus non échus et la contrepassation de 2015 et divers frais annexes pour couvrir d'éventuelles dépenses sur des opérations d'emprunts.

Les charges exceptionnelles : elles comprennent des annulations de titres sur exercices antérieurs, la participation au budget du port de plaisance pour la prise en charges des dépenses des postes à quai des petits métiers de la pêche et de la subvention d'équilibre dans le cadre de la délégation de service public du cinéma. Le montant est évalué à 312.000 € en 2016, supérieur à celui de 2015, mais compensé par des recettes exceptionnelles, principalement liées à des remboursements de frais de démolitions liés à une procédure de délaissement issue du plan de prévention des risques technologiques autour de BP/GDH.

Les dotations aux provisions : elles sont estimées à 30.000 €.

Les opérations d'ordre entre sections : l'inscription s'élèverait à 620.000 € et serait générée par la réalisation d'opérations comptables annuelles liées à l'amortissement de l'actif de la ville, opérations qui participent également à l'autofinancement de la section d'investissement.

Le virement à la section d'investissement : il serait inscrit à hauteur de 2.027.002 € au BP 2016 en nette hausse par rapport au BP 2015 dont l'inscription s'était élevée à 581.455 €.

Les charges de personnel : Sous réserve des négociations actuelles sur la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, elles sont estimées à 18.040.000 € contre 18.491.000 € en 2015 en baisse d'environ 450.000 €. Cette baisse prend en compte les transferts de personnel liés aux évolutions de compétence de Thau aggro au 1er janvier 2016. Ces mouvements de transferts neutralisés, la masse salariale n'évoluera que de 0,8% contre plus de 3% en moyenne les années précédentes traduisant les efforts de gestion et de rationalisation de la collectivité dans ce domaine. Cette évolution correspond aux seules évolutions du GVT, des cotisations retraites et diverses mesures de revalorisations indiciaires décidées par le gouvernement. Des éléments plus complets sont développés ci-après.

Les montants des dépenses de fonctionnement sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE	DEPENSES	Prévisions DOB 2016
011	Charges à caractère général	5.288.875
012	Charges de personnel	18.040.000
023	Virement à la section d'investissement	2.027.002
042	Opérations entre sections	620.000
65	Autres charges de gestion courante	5.697.966
66	Charges financières	855.000
67	Charges exceptionnelles	312.000
68	Dotations aux provisions	30.000
TOTAL		32.870.843

4.3 Structure et évolution des effectifs et des dépenses de personnel :

Comme rappelé précédemment, le contexte budgétaire actuel des collectivités impose une maîtrise rigoureuse de la masse salariale.

L'importante diminution des dépenses de personnel prévue en 2016 est liée au transfert à Thau aggro au 1^{er} janvier 2016 de 20 agents de l'école municipale de musique et 6 agents de la piscine, pour un total de 590 000€.

Sous réserve du résultat des négociations sur le point d'indice évoquées plus haut, le budget prévisionnel 2016 (chapitre 012) prévoit une baisse d'environ 450 000€ par rapport à 2015, soit un écart de près de 150 000€ avec le montant des transferts correspondant à une évolution de la masse salariale de 0,8% en 2016.

	Dépenses de personnel	Evolution par rapport à N-1	
		%	€
2012	16 358 115 €	1,4%	229 790 €
2013	17 000 346 €	3,9%	642 232 €
2014	17 834 848 €	4,9%	834 502 €
2015	18 491 140 €	3,7%	656 292 €
2016	18 040 000 €	-2,4%	-451 140 €

L'objectif pour les années à venir est de limiter l'évolution des dépenses de personnel au GVT annuel (glissement vieillesse technicité) et à la hausse des cotisations sociales programmée jusqu'en 2020, tout en maintenant le même niveau et la même qualité de service.

Un certain nombre de leviers sont déjà mis en œuvre pour maîtriser la masse salariale. Ils devront être renforcés afin d'amortir l'impact du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunération » qui prévoit de nouveaux reclassements dans de nouvelles grilles indiciaires pour toutes les catégories de personnel d'ici 2020. Ce sont en priorité :

- la stabilisation des effectifs. Cela nécessite de questionner en permanence l'organisation des services afin d'optimiser le fonctionnement, de favoriser la mobilité interne, les mutualisations entre services et collectivités, de développer de nouveaux outils afin de gagner en productivité, de poursuivre l'effort de formation du personnel et de qualification de l'encadrement intermédiaire. Ainsi il n'est pas prévu de nouveaux recrutements en 2016, hormis pour remplacer des départs à la retraite ou des mutations, sur des postes jugés incompressibles. Trois départs à la retraite sur huit ne seront pas remplacés en 2016.

Structure et évolution des effectifs	2012	2013	2014	2015	Estimation 2016
Nbre d'agents au 31/12	433	441	446	440	429
		1,8%	1,1%	-1,3%	-2,5%
Titulaires	420	427	432	426	424
Contractuels	13	14	14	14	5

- un contrôle accru des heures supplémentaires. Une plus grande vigilance sur ce point a déjà permis de diminuer le montant des heures payées entre 2014 et 2015 de 40 000€. Des mesures ont été prises pour limiter encore en 2016 le nombre d'heures supplémentaires effectuées.
- une diminution des remplacements des absences là où c'est possible, tout en veillant à ne pas dégrader la qualité du travail pour les autres agents des services concernés ou le service rendu à la population.
- un suivi plus fin de l'exécution budgétaire mois par mois devrait permettre d'ajuster rapidement les dépenses mensuelles à la prévision.

Malgré ce contexte très contraint, la collectivité souhaite poursuivre son engagement dans les politiques d'insertion professionnelle en proposant des emplois en contrats aidés CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) ou en emploi d'avenir (CAV) aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ainsi que des contrats d'apprentissage pour les jeunes de la commune en formation.

Ainsi, un volume d'environ 80 à 90 emplois aidés (CAE et CAV) et 5 à 6 apprentis sont proposés par la Ville. Ces emplois aidés en 2015 correspondaient à 74.5 ETP (équivalent temps pleins) pour un coût annuel de 1 390 000€ compensé par 750 000 € d'aides de l'Etat.

Par ailleurs, dans le même esprit d'insertion, la Ville respecte ses obligations en matière d'insertion de travailleurs en situation de handicap et va même au-delà, avec un taux d'emploi de plus de 7% de ses effectifs permanents.

La durée du travail pour les agents de la ville à temps complet est de 1 577 heures par an. La collectivité a souhaité le maintien d'un avantage acquis avant la loi Aubry de 2000 sur la réduction du temps de travail qui portait la durée annuelle légale du travail à 1 600 heures à quoi viennent s'ajouter 7 heures qui résultent de la loi de 2004 sur la journée de solidarité en faveur des personnes âgées qui a porté la durée légale du travail à 1 607 heures par an.

Il est à noter que sur les 414 agents sur des emplois permanents présents en janvier 2016,

- 33 agents travaillent à temps partiel (dont 31 à 80%)
- 8 agents occupent un emploi à temps non complet

Cela représente sur une année, un temps de travail réel de 639.950 heures sur les 654.455 heures potentielles maximum, soit 98% équivalent temps plein travaillé.

Il convient de souligner que seulement 5 emplois à temps partiel sont occupés par des hommes. Développé en détail dans le rapport spécial en matière d'égalité professionnelle joint à la note de synthèse, il ressort d'une manière générale que près de 6 emplois sur 10 sont occupés aujourd'hui dans la collectivité par des femmes avec des représentations classiques des métiers comprenant des ilôts masculins dans les filières techniques, sportives ou police et des bastions féminins dans les filières administratives, animation et médico-sociale.

Par catégorie, il ressort que l'équilibre homme/femme est presque atteint pour la catégorie B, tandis que les femmes sont majoritaires en catégorie C et les hommes en catégorie A, à l'exception notable des emplois supérieurs de direction générale et de cabinet où la parité est parfaite.

5. Les grandes orientations budgétaires de la section d'investissement :

Cette année encore, la Ville conduira un programme d'investissement dynamique au profit de ses habitants avec une section d'investissement qui devrait s'équilibrer, reports compris, à environ 14.170.404 €. Les grands équilibres de la section d'investissement peuvent être déclinés comme suit :

5.1 Les recettes d'investissement :

Le résultat d'investissement reporté : il est évalué à 623.235 €

Le produit des cessions d'immobilisations : il est estimé à 299.378 € pour 2016.

Les subventions d'investissement : il s'agit de subventions d'équipement à hauteur de 2.279.468 € provenant des partenaires financiers associés aux opérations d'investissement communales, tels que Thau aggro, le Département de l'Hérault, l'Etat, ainsi que le produit des amendes de police.

Emprunts et dettes assimilés : il est évalué à 6.300.000 € correspondant à un emprunt nouveau de 2.300.000 € couvrant le capital remboursé dans l'année par la Ville. Par ailleurs et à la différence des années précédentes, l'inscription en recettes du crédit revolving est diminué de 1.000.000 € et s'établit à 4.000.000 € au lieu de 5.000.000 €.

Dotations, fonds et réserves : il est évalué à 1.733.321 €, ce compte comprend le FCTVA, la taxe d'aménagement et le compte de réserve qui sert à couvrir le déficit d'investissement de l'année précédente.

Opérations pour compte de tiers : l'inscription proposée devrait s'établir à environ 288.000 € et concerne les subventions de la société Distrisud, du Département de l'Hérault et de Thau aggro relatives à la création de la bretelle d'accès à la RD 612.

Le virement de la section de fonctionnement : évalué à 2.027.002 €, il participe au bon niveau d'investissement 2016.

Les opérations d'ordre entre sections : c'est la contrepartie des opérations réalisées en section de fonctionnement au compte 042 et relatives principalement aux amortissements des immobilisations. Son montant prévisionnel est estimé à 620.000 €.

La synthèse de ces prévisions de recettes en 2016 est reprise dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRES	RECETTES	Prévisions DOB 2016
001	Résultat d'investissement reporté	623.235
024	Produits de cession d'immobilisations	299.378
13	Subventions d'investissement	2.279.468
16	Emprunts et dettes assimilés	6.300.000
10	Dotations, fonds et réserves	1.733.321
45	Opérations pour compte de tiers	288.000
021	Virement de la section de fonctionnement	2.027.002
040	Opérations d'ordre entre sections	620.000
TOTAL	Recettes d'investissement	14.170.404

5.2 Structure et gestion de la dette :

Sont décrits ci-après la position synthétique de l'encours du budget principal de la ville au 1^{er} janvier 2016 et les perspectives pour l'exercice 2016.

-Evolution de la dette depuis le 1er janvier 2012

Au 1^{er} janvier 2016, la dette totale de la commune affectée au budget principal s'élève à **29.264.659 €**. Le taux actuariel de la dette s'élève à **2,31%** pour une durée de vie résiduelle moyenne de 14 ans et 10 mois.

	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016
Capital restant dû	25 924 436	26 038 199	27 420 168	29 198 317	29 264 659
Dettes classiques	13 951 692	14 743 848	15 244 732	17 937 817	18 919 097
Dettes "revolving"	11 972 744	11 294 351	12 175 436	11 260 500	10 345 562
Taux actuariel	2,64%	2,43%	2,43%	2,38%	2,31%
Durée vie résiduelle	14 ans et 7 mois	14 ans et 2 mois	13 ans et 11 mois	14 ans	14 ans et 10 mois

La réduction du taux actuariel entre 2012 et 2016 est expliquée par la position très favorable du marché ces dernières années :

- Les taux monétaires sont en forte baisse sur la période étudiée, ce qui joue favorablement sur les positions monétaires classiques avec un taux actuariel payé proche de 1%.
- Les index révisables sont en baisse sur les dernières années. Le taux du Livret A passe de 2,25% en août 2011 à 0,75% en août 2015.
- Les positions des taux fixes bénéficient également de niveaux de taux très bas

Depuis 2011, les contrats nouveaux intègrent des conditions de financement dégradées et notamment une augmentation significative des marges bancaires. Malgré cela le taux actuariel est orienté à la baisse. La diminution des taux a compensé le surcoût des marges. En début d'année, la Ville a lancé une action de négociation des marges bancaires dégradées auprès de ses différents partenaires financiers.

- Répartition de l'encours par type de taux :

Le tableau ci-dessous présente la répartition par type de taux de la commune au 1^{er} janvier 2016.

	Encours au 01/01/2016	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats
Taux fixes	16 373 077	55,9%	2,75%	16 ans et 9 mois	17
Livret A / LEP	6 534 926	22,3%	2,26%	12 ans et 2 mois	10
Taux monétaires	6 356 656	21,7%	1,01%	12 ans et 11 mois	6
Total	29 264 659	100,0%	2,31%	14 ans et 10 mois	33

Le portefeuille de la Ville présente un bon niveau de sécurisation (près de 56% en intégrant les positions sur taux fixe alternatif) et permet de se prémunir de l'évolution des frais financiers en cas de hausse des index monétaires dans les années futures. Les opérations qui seront réalisées sur 2016 modifieront la répartition par type de taux.

- Perspectives sur l'exercice 2016

En projetant le stock de dette connu au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette de la Ville au 31 décembre 2016 serait réparti de la façon suivante :

- 52,4 % de contrats à taux fixe
- 0% de position structuré sur taux fixe alternatif (le contrat sera repositionné en mars),
- 21,7% sur index Livret A
- 25,9% sur index monétaire

Emprunt d'équilibre

Un emprunt d'équilibre de l'ordre de 2,3 M€ devrait être inscrit au budget 2016. Cet emprunt sera souscrit en fonction des besoins réels de la ville sur l'exercice.

Le choix de la position de taux retenue devra tenir compte de la stratégie de la Ville et de la composition du portefeuille de dette tel que décrit ci-dessus.

Renégociation / refinancement

Renégociation :

Une renégociation de la marge sera conduite sur le contrat avec le Crédit Agricole signé en juillet 2014 et indexé sur Euribor 3 mois + 1,99%. L'objectif serait de réduire le niveau de la marge. Le gain budgétaire de l'opération pourrait ressortir à près de 80.000 € (gain budgétaire non actualisé) sur les 18 prochaines années.

Refinancement :

La commune détient un contrat auprès de Dexia indexé sur LEP + 2,49%. Cet établissement ne propose pas de réaménagement de marge. La Ville proposera de refinancer ce contrat auprès d'un de ses partenaires financiers. Cette opération pourrait permettre une économie de frais financiers de près de 140.000 € sur les 11 prochaines années d'après les conditions actuelles de marché.

Toutes ces actions devraient permettre à la commune d'obtenir des niveaux de marges plus en phase avec les conditions de financement actuelles dans une logique d'optimisation des frais financiers payés.

5.3 Les dépenses d'investissement :

Le niveau des dépenses d'investissement, report compris, demeurera important malgré les réductions de dotations que subit la Ville.

- **Les opérations d'ordre entre sections** : évaluées à 29.918 €, elles retracent l'amortissement des subventions d'investissement reçues.
- **Les opérations pour compte de tiers** : estimées à 688.491 €, elles concernent la réalisation de la bretelle d'accès entre la RD 612 et Distrisud.
- **Emprunts et dettes assimilées** : cette inscription de 6.330.000 € correspond au montant prévisionnel du remboursement du capital des emprunts remboursé dans l'année, soit 2.330.000 €. Par ailleurs, et comme chaque année, il est inscrit les opérations d'emprunt revolving équilibrées en dépenses et recettes à hauteur de 4.000.000 €, inscription en baisse de 1.000.000 € par rapport à 2015 ;
- **Immobilisations incorporelles** : une inscription de 91.074 € est proposée et correspond aux frais d'études liées aux études de révision du PLU.
- **Immobilisations corporelles** : une inscription de 1.003.393 est prévue permettant l'acquisition de foncier pour la réalisation de projets par la Ville et des travaux en régie.
- **Les opérations d'investissement** : leur montant est évalué à plus de 6.000.000 €.

La synthèse de ces dépenses d'investissement 2016 est reprise dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRES	DEPENSES	Prévisions DOB 2016
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29.918
45	Opérations pour compte de tiers	688.491
16	Emprunts et dettes assimilées	6.330.000
20	Immobilisations incorporelles	91.074
21	Immobilisations corporelles	1.003.393
901 à 991	Opérations d'investissement	6.027.528
TOTAL	Dépenses d'investissement	14.170.404

Afin d'ajuster au mieux les calendriers de réalisation des travaux avec le rythme d'exécution budgétaire, il sera proposé au conseil municipal lors du vote du budget primitif, de décider de la mise en place d'une nouvelle autorisation de programme sur 2 ans relative au projet de construction du nouveau restaurant scolaire des Lavandins pour un montant prévisionnel de 2.000.000 €.

En 2016, on trouvera principalement parmi ces opérations :

1. **Des travaux d'amélioration de la sécurité routière et d'amélioration de la voirie communale** dans le cadre du plan action voirie à hauteur de 830.000 €
2. **Des travaux d'aménagement et de requalification des espaces publics** à hauteur de 1.246.000 € comprenant :
 - La création d'aire de jeux pour 30.000 €,
 - La fin des travaux de la bretelle d'accès entre la RD 612 et l'entreprise Distrisud pour 453.000 €
 - La réalisation d'une piste cyclable avenue Emile Zola près du collège Simone de Beauvoir pour 150.000 €
 - Divers travaux de mise en accessibilité de la voirie pour 40.000 €,

- Les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking relais sur le site de l'ancienne gare de marchandises pour 60.000 €
 - La rénovation de la piste de bi-cross pour 145.000 €
 - L'étude pour la création d'une passerelle piétonne au-dessus du canal pour 40.000 €,
 - L'aménagement d'une aire de stationnement pour camping cars sur le quartier de l'entrée à Frontignan plage pour un montant de 150.000 €
3. **Des travaux d'amélioration et d'entretien du cadre de vie pour 342.000 €** comprenant des travaux d'amélioration de l'éclairage public, du réseau pluvial, de l'entretien courant de la voirie, du mobilier urbain, des espaces verts et du cimetière
4. **Des opérations d'équipement public à hauteur d'environ 2.050.000 € comprenant :**
- Des travaux de réfection de la toiture de l'école Anatole France pour 40.000 €
 - Les travaux de démolition-reconstruction (1^{ère} phase) du réfectoire et annexes du groupe scolaire des Lavandins pour 150.000 €,
 - La réhabilitation des halles commerciales pour 1.650.000 €,
 - La mise en accessibilité de bâtiments communaux conformément à l'agenda d'accessibilité programmé pour 210.000 € adopté par le conseil municipal en septembre dernier ainsi que par le préfet,
 - Les travaux d'entretien courant des bâtiments communaux pour 370.000€
5. **Des opérations courantes d'achat de matériel, mobilier et de véhicules** pour 317.000 € environ.

Telles sont les orientations budgétaires 2016 mises au débat par M. le maire, étant précisé que conformément à la loi, ce débat ne sera pas suivi d'un vote.

M le maire remercie Mme Mireille Bertrand pour la qualité de son exposé. Il revient sur le fait que la volonté politique est ici parfaitement retranscrite, et ses modalités de financement sincèrement énoncées.

Il remercie également les élus siégeant au sein de la commission des finances ainsi que les techniciens de l'administration de soutien. Il attire l'attention des élus sur la situation très difficile de notre pays, sans même avoir à évoquer la délicate situation du terrorisme. Il estime d'autant plus nécessaire d'être parfaitement transparent en vue d'un débat le plus éclairé possible.

M. Michel Vogt souhaite mettre en valeur le fait que la pression fiscale parvient « à l'os », ici, celui du contribuable. Il estime que l'essentiel est l'augmentation des impôts locaux, un classique de la politique socialiste. Il revient sur l'encours de la dette par habitant sur le territoire, la comparant à la moyenne nationale des villes de 20.000 habitants, et l'estimant supérieure à cette moyenne de 15%.

Il observe également que la dette de la ville a augmenté en trois ans de 11%, alors que l'augmentation moyenne a été de 3%. Il qualifie donc de « constant » l'endettement de la commune. Il n'observe de ce fait aucun désendettement.

M. Michel Vogt revient sur la CAF de la Ville, qu'il estime négative pour 9 exercices sur les 15 passés. Dans cette optique, il qualifie la situation de problématique. Il rappelle que cet état de fait ne pourra qu'apparaître lors des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Il observe par ailleurs, l'augmentation de la pression fiscale sur le territoire, bien supérieure à la moyenne des villes comparables. Il rappelle la récente suppression de l'abattement, appelant théoriquement une baisse du taux de la taxe d'habitation, abattement normalement compensé par l'Etat. Pourtant, il observe une augmentation prévue de ce taux, également supérieure au taux moyen des villes de 20.000 habitants.

Se portant sur la taxe foncière, il note également une augmentation qu'il met en relation avec la volonté affichée de la Ville de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et qualifie d'indécente cette contradiction.

Concluant, il estime que cette pression fiscale est excessive. Constatant également le contexte délicat et ne méconnaissant pas les difficultés locales, il appelle une nouvelle orientation budgétaire pour redonner de l'air aux finances locales.

M le maire s'interroge sur l'arrêt de l'exposé de M. Michel Vogt avant la partie sur les propositions. Il lui rend donc la parole.

M. Michel Vogt insiste sur le constat de la pression fiscale élevée et déclare refuser de se porter sur le volet des propositions.

M le maire regrette cette position et insiste sur certains éléments précédemment exposés, en appelant des propositions de solution. Il rappelle la nécessité de mettre en relation une analyse financière avec les services municipaux offerts au public.

M. Michel Vogt met en relation l'analyse du budget de la ville avec un budget des ménages et en déduit une nécessaire réduction des entrées, préalable à l'analyse des suppressions de services qui sera alors appréhendée.

M le maire résume une position qu'il estime peu claire et revient sur de nécessaires précisions à apporter à l'exposé de M. Michel Vogt. Il revient sur les calculs et appelle à une comparaison non des taux mais du montant de l'impôt, seul pertinent pour la Ville dès lors que celle-ci est dotée de bases très faibles.

Revenant sur les chiffres, M le maire interroge M. Vogt sur le montant de la taxe moyenne. M. Vogt informe les élus de sa connaissance partielle des mécanismes fiscaux, en l'absence de M. Gérard Prato.

M. le maire lui précise que l'augmentation des taux envisagés représente, pour une taxe d'habitation moyenne de 700 € en 2015, une somme de 28 €, en insistant sur la nécessaire compréhension des mécanismes au soutien d'un débat éclairé et non seulement idéologique, attitude qu'il attribue à M Vogt ici. Pour une taxe foncière moyenne de 1000 €, l'augmentation sera de 40 €. M. Vogt observe qu'il s'agit tout de même d'une augmentation et dénonce à nouveau le fait que la ville est bien au dessus de la moyenne, ces sommes ne minimisant en rien le problème.

M le maire rappelle que personne ne nie cette augmentation et replace les taux ici envisagés en relation avec ceux des villes comparables du département, sans doute spécifique par rapport aux autres départements et hélas plus sujet à des difficultés. Il rappelle donc que les taux sont moindre par rapport au département et légèrement supérieur aux taux nationaux, prenant évidemment en compte des régions « riches ». Rappelant la faiblesse des bases sur la commune, il applique donc ces taux et en déduit les sommes payées.

M le maire se désolé des raccourcis exposés par M Vogt et appelle à une remise en perspective. Il rappelle également que ces augmentations envisagées sont calées sur ceux du coût de la vie, comme d'ailleurs depuis 15 ans, à l'exception notable des quatre dernières années pendant lesquelles ces taux n'ont pas été augmentés. Les 4% envisagés cette année, ne parviennent même pas à rattraper ceux de l'inflation sur le même période.

M le maire estime dès lors ce projet raisonnable, et remis en perspective sur la période du mandat, conforme à ses engagements électoraux. Il explique également que ces ressources appellent des services rendus, aux usagers locaux, mais aussi au bénéfice des finances de l'Etat. Sur ce dernier point, M le maire souligne que les dotations de l'Etat ont été diminuées d'1,8 M d'€ ces trois dernières années sans augmentation d'impôt.

Il expose les ressources de compensation trouvées et mises en œuvre chaque année. Il rappelle les économies d'énergie réalisées, la maîtrise des coûts salariaux, et ce sans aucune proposition de la liste d'opposition, lors du débat précédent, et même celui-ci, fondamental et mené sans la présence du leader de l'opposition. Il regrette l'absence réelle d'opposition de la part de la liste à laquelle appartient M. Vogt.

Il explique que les dépenses réalisées sont au bénéfice de la ville afin d'éviter qu'elle meure, même sans augmentation d'impôt. Il se dit conscient que les contribuables locaux vont, instinctivement, désapprouver cette augmentation. Il rappelle toutefois, qu'il s'agit d'un réflexe qu'il convient de replacer dans la liste des services offerts au regard de cette augmentation et du maintien de la qualité de vie, d'ailleurs précédemment évoqué par M le commissaire.

M le maire rappelle donc la nécessaire mise en relation de ces augmentations avec les problématiques d'une ville.

M. Vogt conseille de se pencher sur des dépenses, pour trouver 150 000 € d'économies : toutefois, il reconnaît qu'il ne pourra être supprimées de dépenses contraintes, comme le personnel, ce qui est d'ailleurs contredit par M le maire, et reconnu à mi mot par M. Vogt. Ce dernier appelle une remise à plat du budget, à condition d'avoir une meilleure vision du budget. Il estime nécessaire de revenir sur les dépenses au bénéfice des associations.

M. Michel Vogt estime que M le maire « fait prendre des vessies pour des lanternes ».

Ces derniers propos sont immédiatement relevés par M le maire qui exige des explications.

M Vogt rappelle qu'il avait été précédemment exposé par M le maire que la situation du contribuable frontignanais était satisfaisante. Cet élément est contesté dans sa réalité même par M le maire appelant une meilleure attention de la part de M. Vogt.

M le maire rappelle certains éléments de l'exposé de Mme Mireille Bertrand et revient sur l'absence totale de dépense d'apparat et rappelle le caractère parfaitement sincère des éléments mis aux débats, rendant impossible tout maquillage. Par exemple, il rappelle que le nombre d'agents municipaux a légèrement baissé, malgré l'évolution de la population. Il regrette l'absence de technicité des élus de l'opposition, ainsi que leur absence lors des commissions de travail, certes sans public et purement techniques.

M le maire déplore la quasi absence de propositions, rappelant par exemple que la seule proposition émise de réduction des subventions a déjà été mise en oeuvre l'an passé. Il estime donc ces augmentations nécessaires au maintien du service.

Il revient sur les éléments selon lesquels la dette augmenterait exposés par M Vogt et le contexte. M le maire estime que la ville est normalement endettée, les dettes portant uniquement sur des investissements durables au bénéfice de plusieurs générations, rappelant d'ailleurs que la durée théorique de remboursement n'est que de 14 ans.

Il estime également que la ville pourrait donc emprunter plus, ce qui n'est pas apparu nécessaire ni pertinent.

Dans ces conditions, M le maire expose que les éléments mis au débat ici seront certainement retranscrits dans le budget, surtout au vu de l'absence de contreproposition. Il annonce une parfaite explication de ce budget au bénéfice des citoyens contribuables, qu'il estime tout à fait normal dès lors que les impôts sont assumés par ces derniers. Il se refuse de limiter la gestion de la ville à la non augmentation des impôts, l'absence de ressources ne permettant pas alors de faire évoluer la ville. Il rappelle également les spécificités de la ville, comme les problèmes de friches industrielles pour la gestion desquelles elle n'a que peu de soutien.

M Grignon revient sur la légère hilarité émise au cours de l'exposé de M Vogt, qu'il attribue à la démagogie de M Vogt et à l'absence totale de compréhension des impératifs de la gestion municipale, loin de tout discours de vérité.

Sans autre intervention, M. le maire clôt le débat.

Conformément à la loi, il n'est pas procédé à un vote après le débat.

21h25 Départ de Mme Marie-Ange Palamara (procuration donnée à Mme Nathalie Glaude)

DOSSIER N°2 - Finances : Débat d'orientation budgétaire 2016 – Budget annexe du Port de plaisance.

Rapporteur : Gérard Arnal

M. le rapporteur informe le conseil municipal des éléments suivants :

Pour permettre au débat d'orientation budgétaire de s'instaurer, il sera d'abord procédé à une analyse rapide des masses budgétaires relatives à la gestion 2015 du budget annexe du port de plaisance, étant précisé qu'il s'agit là de résultats provisoires.

I - ANALYSE DE LA GESTION 2015 (résultats provisoires)

I - 1 - SECTION D'EXPLOITATION

Montant du budget primitif	1 363.382 €
Montant des recettes réalisées dans l'exercice	1 408.013 €
Montant des dépenses réalisées dans l'exercice	1 226.562 €
Résultat net pour l'exercice 2015 :	43.148 €

Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur : 181.451 €

I - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant du budget primitif	202.229 €
Les recettes réalisées en 2015 s'élèvent à :	200.697 €
Les dépenses réalisées en 2014 s'élèvent à :	66.022 €
Résultat net pour l'exercice 2015 :	39.446 €

Résultat cumulé avec reprise du solde antérieur **134.675 €**

Résultat global de la gestion 2015 sans reprise des soldes antérieurs :	
- fonctionnement :	43.148 €
- investissement :	39.446 €
	82.594 €
Résultat global de la gestion 2015 avec reprise des soldes antérieurs :	
- fonctionnement :	181.451 €
- investissement :	134.675 €
	316.126 €

Fort de ces éléments, le conseil municipal peut dégager des perspectives pour 2016.

II - PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2016 POUR LE PORT DE PLAISANCE

Il ne sera pas rappelé le contexte national dans lequel évoluent les collectivités qui a été explicité lors du débat d'orientation de la ville.

En effet, doté d'un budget annexe, le port n'est pas directement concerné par la réduction des dotations de l'Etat, même si les effets du ralentissement économique se font ressentir sur l'activité de la plaisance.

Mais la bonne gestion technique et financière de cet équipement portuaire permet aujourd'hui d'envisager le développement et la modernisation du port afin de répondre aux attentes des plaisanciers.

Ainsi, cette année 2016 devrait être marquée par la finalisation du projet de modernisation des infrastructures portuaires et d'augmentation du nombre de postes à quai dans l'emprise actuelle du port.

Il s'agira en effet, grâce à un effort d'optimisation et une meilleure organisation de l'espace portuaire, d'augmenter d'environ 80 à 100 places les anneaux disponibles pour les plaisanciers, passant ainsi de 600 à 700 places environ.

Ce projet devrait s'exécuter sur plusieurs exercices et commencer, cette année, par la finalisation du projet et l'obtention des autorisations grâce à la réalisation des études détaillées de maîtrise d'œuvre et se poursuivre les années suivantes par la réalisation par tranches des travaux eux-mêmes.

Ces travaux consisteraient donc à remplacer les pontons vieillissants et à les réorganiser dans les bassins afin d'augmenter le nombre de places disponibles. Le coût de ces travaux au stade des études d'avant projet actuelles s'élève à environ 3 M€. Des tranches optionnelles sont envisagées comme la mise en place d'un système de liaison entre la rive ouest et est du port, des sanitaires flottants, une nouvelle darse de levage ou l'aménagement des abords immédiats. Ces tranches seront affermées au regard des besoins et subventions obtenues de la part du Département ou de la Région.

La traduction de ce projet se retrouve dans la section d'investissement du débat d'orientation budgétaire.

II - 1 - SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES

<u>Chapitre 70</u>	Travaux, prestations de service, vente de marchandises et locations	1 196 900
<u>Chapitre 74</u>	Subventions d'exploitation	10 000
<u>Chapitre 002</u>	Excédents antérieurs reportés	181 402
<u>Chapitre 042</u>	Opérations entre sections (Quote-part des subventions d'investissement virée)	23 165

Chapitre 013	Atténuation de charges	10 000
TOTAL PROVISoire		1 421 467 €

DEPENSES

<u>Chapitre 011</u>	Charges à caractère général (dont CET et taxes foncières)	708.877
<u>Chapitre 012</u>	Charges de personnel	500.000
<u>Chapitre 65</u>	Autre charges courantes	10.000
<u>Chapitre 66</u>	Charges financières	4.000
<u>Chapitre 67</u>	Charges exceptionnelles	6.800
<u>Chapitres 69</u>	Impôts sur les bénéfices	70.000
<u>Chapitre 042</u>	Dotations d'amortissement des immobilisations	105.000
<u>Chapitre 23</u>	Virement à la section d'investissement	16.790
TOTAL PROVISoire		1 421 467 €

II - 2 - SECTION D'INVESTISSEMENT (avec reports)

RECETTES

<u>Chapitre 001</u>	Excédent antérieur reporté	134.675
<u>Chapitre 040</u>	Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre entre section)	105.000
<u>Chapitre 21</u>	Virement de la section de fonctionnement	16.789
TOTAL PROVISoire		256.464 €

DEPENSES

<u>Chapitre 040</u>	Opérations d'ordre entre sections (Quote-part des subventions d'investissement)	23.164
<u>Chapitre 16</u>	Emprunts	9.000
<u>Chapitre 20</u>	Immobilisations incorporelles (études)	122.300
<u>Chapitre 21</u>	Immobilisations corporelles	102.000
TOTAL PROVISoire		256 464 €

Telles sont les orientations budgétaires 2016 mises au débat par M. le maire, étant précisé que conformément à la loi, ce débat ne sera pas suivi d'un vote.

M le maire remet ce budget annexe dans le cadre plus vaste de celui de la ville. Il rappelle que les investissements prévus sont unique dans l'histoire du port de plaisance, datant de 35 ans.

Sans autre intervention, M. le maire clôt le débat.

Conformément à la loi, il n'est pas procédé à un vote après le débat.

DOSSIER N°3 - Bâtiment / travaux : Reconstruction du groupe scolaire des Lavandins : approbation du dossier de consultation des entreprises de réattribution du lot 1 « gros œuvre » et autorisation de signature.

Rapporteur : Michel Granier.

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Lors de sa séance du 22 mai 2012, le conseil municipal s'était prononcé sur le dossier de consultation de l'ensemble des lots de la première phase de l'opération de reconstruction du groupe scolaire des Lavandins.

Pour mémoire, cette première phase comprenait une tranche portant sur la construction de l'école élémentaire elle-même, une tranche portant sur la réalisation de sanitaires et d'un préau et enfin une dernière tranche visant la construction du restaurant ainsi que, dans des alvéoles laissées libres sous une partie du préau lors de la première tranche, la salle vidéo et 2 classes. La démolition des bâtiments existants était également comprise dans cette dernière tranche.

Des aménagements à la marge au sein de la répartition de ces tranches ont eu lieu depuis, réalisés par simples avenants avec les intervenants à cette opération de construction.

L'ensemble des marchés afférents à ces lots a été attribué en cours d'année 2012 et les deux premières tranches ont pu être depuis réalisées sans problème particulier. Pour ce qui concerne la dernière tranche, une première partie doit être réalisée à l'été 2016 et le reste des travaux livré pour la rentrée de septembre 2017.

Or, il se trouve que la société attributaire du lot n°1 « gros œuvre » a été récemment placée en redressement judiciaire et que, sollicité à cet effet, le mandataire liquidateur a abandonné pour le compte de l'entreprise tout droit à l'exécution de cette dernière tranche. Il convient donc de procéder à une nouvelle procédure en vue de la désignation d'une entreprise en charge du gros œuvre de cette opération.

Un nouveau dossier de consultation des entreprises a été élaboré avec quelques modifications mineures en vue d'une parfaite cohérence avec les autres lots.

La forme retenue serait la même que celle proposée au conseil municipal en mai 2012, à savoir celle de marché sur décomposition du prix global et forfaitaire et évidemment, ce contrat ne porterait maintenant qu'une seule tranche.

La dernière tranche conditionnelle du marché initial avait quant à elle été attribuée à l'entreprise à hauteur de 348 572.88 € HT en 2012.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les termes du dossier de consultation des entreprises en tant que futur marché et d'autoriser M Michel Granier à le signer avec l'entreprise qui aura produit l'offre la plus avantageuse.

M le maire ouvre le débat après avoir développé quelques éléments.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°4 - Tourisme / Economie : Conditions de dépôt des listes de candidature pour siéger à la commission compétence dans le cadre de la procédure d'attribution des sous-traités d'exploitation du service public balnéaire.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Bénéficiant de la concession des plages naturelles, le conseil municipal avait défini le contenu du service public balnéaire associé : il avait ainsi décidé de mettre en place 7 sous-traités d'exploitation basés sur des activités de location de matériels et/ou d'engins nautiques non motorisés, de buvette, de restauration et de jeux d'enfants.

Seuls trois de ces sept sous-traités ont été attribués lors de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2014. La Ville a décidé de relancer les quatre sous-traités qui n'avaient pas été concédés.

La procédure d'attribution des lots appelle l'intervention d'une commission de délégation de service public dont la composition est prévue par l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Celle-ci sera compétente pour se prononcer tant sur les candidatures qui seront reçues suite à l'avis d'appel public à la concurrence que sur les offres qui seront remises par les candidats qu'elle aura sélectionnés.

En vue de procéder à l'élection de ses membres, soit 5 titulaires et 5 suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, il appartient au conseil municipal de fixer formellement les conditions de dépôt des listes de candidature.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le dépôt des listes de candidatures des conseillers municipaux intéressés pour siéger au sein de cette commission par déclaration en séance, à l'appel de l'ordre du jour.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : unanimité.

DOSSIER N° 5 Tourisme / Economie: Election des membres de la commission compétente dans le cadre de la procédure d'attribution des sous-traités d'exploitation du service public balnéaire.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Sous réserve de l'adoption par le conseil municipal des modalités de dépôt des listes de candidatures, il est maintenant proposé au conseil municipal, au regard des listes déposées, de procéder en son sein à l'élection des membres de la commission de délégation de service public balnéaire.

Pour mémoire, celle-ci est constituée, sous la présidence de M. le maire ou de son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est rappelé que l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales laisse à la discrétion du conseil municipal deux modalités particulières de désignation : d'une part, à l'unanimité, le conseil peut décider de ne pas procéder par scrutin secret, et d'autre part, en cas de présentation d'une seule liste, ses membres sont de fait immédiatement désignés, et il en sera simplement donné lecture par le maire.

Il sera donc procédé à cette élection selon les modalités qui sembleront les plus appropriées.

M le maire propose donc qu'il soit procédé au dépôt des candidatures.

Candidatures déposés en séance, en une simple liste

Titulaires :

Gérard Arnal
Claude Léon
Kelvine Gouvernayre
Michel Granier
Philippe Loué.

Suppléants :

Loïc Linares
David Jardon
Jean-Louis Bonneric
Olivier Laurent
Jean Claude Alquier

Il en est donc pris acte et les membres sont installés.

DOSSIER N°6 Tourisme / Economie : Concession des plages : modification d'implantation de la zone d'activités municipales (ZAM) 11.

Rapporteur : Kelvine Gouvernayre

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Par contrat du 18 novembre 2013, l'Etat a accordé à la Ville de Frontignan la concession des plages naturelles sises sur son territoire pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et une redevance annuelle de 21 092,50 €.

Cette concession représente une superficie de 295 000 m² sur 6 450 mètres linéaires allant des limites du port de Sète-Frontignan à l'Ouest aux plages transférées au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres à l'Est, et de la laisse de basse mer au Sud jusqu'aux limites du domaine public maritime au Nord, en excluant le port de plaisance de Frontignan.

Le cahier des charges garantit au public l'accès au rivage en n'importe quel point de ce territoire et encadre précisément les sous-concessions délivrées par la Ville. Cette dernière s'est engagée à aménager et à entretenir 5 postes de secours, des douches balnéaires et des sanitaires publics, des accès handicapés, à mettre en place 7 sous-traités d'exploitation ainsi que 11 zones d'activités municipales (ZAM), ainsi qu'à assurer l'entretien courant du domaine public.

Conformément à la délibération adoptée par le conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2015, un avenant au contrat de concession est en cours avec les services de l'Etat pour le transfert de l'emplacement du 5° poste de secours, de l'impasse Jules Vernes vers l'impasse des Macreuses.

Installé par la Ville de Frontignan sur la zone d'activité municipale n°11 située aux Aresquiers, le club FAC Tennis développe une activité de beach tennis qui rencontre un grand succès auprès des usagers, de la population ainsi que des adhérents du club.

Néanmoins, cette zone d'activité n'est pas directement accessible puisque implantée à 200 m de l'accès normalisé des Aresquiers, ce qui a invité les pratiquants à s'installer sur les espaces laissés libres par le public le plus proche possible de cet accès, délaissant ainsi l'emplacement prévu.

Afin de favoriser le développement de cette activité, il est donc envisagé de fixer son emplacement le plus proche possible de l'accès public normalisé. Un plan modificatif a été réalisé dans ce sens et sera adressé aux services de la DDTM de l'Hérault pour la passation de l'avenant au contrat de concession des plages naturelles de Frontignan.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le transfert de l'emplacement de la ZAM n° 11 à proximité immédiate de l'accès public normalisé des Aresquiers, et d'autoriser M. le Maire à signer avec la DDTM de l'Hérault un avenant au contrat de concession des plages naturelles de Frontignan.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°7- Tourisme / Plaisance : Marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration et la modernisation du port de plaisance de Frontignan.

Rapporteur : Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Aménagé au début des années 1980, le port de plaisance de Frontignan appelle une opération de restructuration en vue d'augmenter sa capacité d'accueil et de moderniser ses équipements.

En proposant environ une centaine de postes à quai supplémentaires (y compris ceux destinés aux escales), la restructuration et la modernisation du port de plaisance auront des retombées économiques et touristiques positives sur la Ville et permettront une meilleure réponse aux demandes exprimées par les plaisanciers.

Ce projet d'infrastructure appelle l'intervention d'un maître d'œuvre, désigné suite à une consultation portant sur un programme précis.

Ce programme prévoit de développer le tourisme nautique par la création de postes d'accueil, de démolir, créer et optimiser les pontons et de moderniser les équipements liés à l'activité portuaire et ceux inhérents à l'espace pêcheurs. L'enveloppe affectée aux travaux, se porterait à 2.800.000 € HT pour ce qui concerne les travaux à réaliser en tranche ferme, et à un montant toutes tranches confondues de 4.000.000 d'euros HT.

Ce montant serait financé, dans le cadre du budget annexe du port de plaisance, par les ressources propres issues de l'exploitation des nouveaux postes à quai ainsi créés, ainsi que par le recours à l'emprunt. Des subventions seraient également mobilisables. Le financement de cette opération appellerait la mise en place de tranches opérationnelles.

Les travaux portuaires devront être réalisés pendant les intersaisons et chaque poste à quai créé serait mis à disposition d'un plaisancier dès son propre achèvement, augmentant ainsi de manière continue la capacité d'accueil du port.

Pour ce qui concerne la désignation du maître d'œuvre, le code des marchés publics actuel dispose qu'en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réutilisation ou à la réhabilitation d'ouvrages existants ou pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures, le pouvoir adjudicateur peut recourir à la procédure d'appel d'offres.

Dans le cadre de ce type de travaux, le concours sur esquisse ne semble en effet pas s'imposer au bénéfice d'une procédure d'appel d'offres ouvert faisant intervenir un jury en lieu et place de la commission d'appel d'offres.

Ce jury peut être spécialement mis en place pour ce projet et composé de membres élus en son sein par le conseil municipal, de personnalités dont la participation présente un intérêt particulier et de personnes disposant de la même qualification que celle imposée aux candidats.

Si M. le maire, président de droit du jury, doit désigner ces personnalités et professionnels, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de 5 membres élus titulaires et leurs suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est donc demandé au conseil municipal de :

- D'approuver le programme de restructuration et de modernisation du port de plaisance ;
- D'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert au sens des articles 57 à 59 et 74 du code des marchés publics actuels en vue de la désignation d'un maître d'œuvre ;
- De constituer un jury pour cette procédure et de procéder à la désignation de ses membres élus.

Après avoir rappelé la nécessité de voter au titre des décisions proposées, M le maire appelle à la constitution d'une ou plusieurs listes et à procéder aux nominations selon les modalités les plus adaptés.

Il est constitué une liste unique

Titulaires :

Gérard Arnal
Michel Granier
David Jardon
Olivier Laurent
Guilaine Touzellier

Suppléants :

Pascale Gregogna
Caroline Suné
Ange Grignon
Youcef El Amri
Nathalie Hemmer

Il en est dès lors pris acte et les élus installés.

Puis, en l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Pour le choix de la procédure :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

Pour le programme :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°8 - Tourisme / Economie : Demandes de subvention dans le cadre de la création d'un parking étape pour l'accueil des camping-cars.

Rapporteur : Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Ville de Frontignan, classée station de tourisme depuis juin 2015, souhaite améliorer l'accueil des camping-cars sur son territoire.

L'accueil des camping-cars à Frontignan représente un enjeu touristique et économique fort. En effet, grâce à sa situation géographique privilégiée, ses traditions, ses savoir-faire, Frontignan est une destination de choix pour cette population.

Depuis plusieurs années, l'office de tourisme classé de Frontignan constate que la clientèle de camping-caristes est largement présente sur sa destination d'avril à octobre mais, à ce jour, la commune ne dispose d'aucune structure d'accueil qui permette le stationnement des camping-cars. Les campings-caristes représentent, pour Frontignan, plus de 10% des demandes touristiques.

La commune se voit donc privée des retombées économiques dans le tissu artisanal et commercial local liées à ce type de clientèle touristique. En 2012, l'Europe ne comptait pas moins de 1.3 million de camping-cars dont 350 000 en France utilisés en moyenne 13 fois/an soit 77 nuits, l'équivalent de 2.5 mois.

Les retombées économiques sur le territoire d'accueil s'élève en moyenne à 30 €/jour dans les commerces, restaurants, producteurs locaux et services de loisirs.

Afin de répondre à ce besoin, la Ville souhaite donc développer deux types de services spécifiques.

D'une part, la mise en place d'une aire de services desservie par l'ensemble des réseaux qui sera opérationnelle pour la saison.

D'autre part, la création d'un « parking étape » de 49 places de stationnement de courte durée, qu'il est donc nécessaire d'aménager à proximité des commerces et de centres d'intérêt touristique. Situé près du quartier

de l'Entrée, au début de l'avenue des vacances, un terrain actuellement non aménagé semble répondre parfaitement à ces préoccupations.

Il s'agirait ici de dédier une partie de cette parcelle à du stationnement de camping-cars aménagé selon un cadre précis ne permettant pas d'imperméabiliser le sol ni d'accueillir chaque camping-car plus de trois jours avec notamment un système de gestion automatique des entrées, des places de stationnement matérialisées au sol, des espaces dotés de bancs et de tables, des espaces verts.

La réalisation de ce projet est évaluée à 110.000 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subvention les plus élevées possibles auprès de Thau Agglo, du conseil départemental de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, pour la réalisation de ce projet.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

DOSSIER N°9 - Citoyenneté / égalité des chances : Demande de subvention pour la mise en accessibilité de la Maison Voltaire.

Rapporteur : Yannick Coquery

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Sensible au problème général du handicap et de l'accessibilité de ses équipements publics, la Ville conduit chaque année des travaux pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments communaux ou de sa voirie.

Elle est également très sensible à l'accessibilité de ses bâtiments par ses propres agents municipaux souffrant d'un handicap.

A ce titre, la Ville de Frontignan a fait réaliser un diagnostic par un bureau d'études spécialisé sur plusieurs sites.

Parmi les sites étudiés, le bâtiment Voltaire situé dans le parc Victor Hugo accueille plusieurs services municipaux et une grande salle, utilisée notamment pour les réunions de travail des services et les séances du conseil municipal auxquels sont amenés à participer des agents de la Ville.

Les travaux envisagés consistent dans divers aménagements de nature à faciliter l'accès au bâtiment lui-même depuis le parc et l'amélioration des cheminements intérieurs en supprimant les obstacles et en installant un ascenseur pour accéder au premier étage où des services sont installés.

Pour le financement de ces travaux estimés à 136.000 € HT et programmés pour le mois de septembre 2016, la Ville pourrait obtenir une participation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le FIPHFP et également prétendre à une aide de 18 000 € qui lui serait proposée par M. Christian Assaf, député de l'Hérault, au titre de sa réserve parlementaire

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer une demande la plus élevée possible auprès du FIPHFP portant sur les travaux d'accessibilité du bâtiment Voltaire ainsi qu'une demande d'aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire du député de la circonscription.

M le maire ouvre le débat et annonce d'autres projets de ce type.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°10 - Culture / Festivités : Mise en place d'une commission extra-municipale des festivités.

Rapporteur : M Jean Louis Patry

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

L'animation festive et culturelle est une préoccupation importante de la Ville de Frontignan depuis de nombreuses années. Celle-ci soutient de nombreuses initiatives associatives locales ou dotées d'un champ d'intervention plus vaste et initie ou prend directement en charge l'organisation de manifestations.

Cette pluralité, source évidente de diversité et de richesses, doit être maintenue et encouragée.

Dans cette optique, la mise en place d'une commission extra-municipale est envisagée : il s'agirait d'un organe consultatif dont le régime juridique est fixé par l'article L 2143-2 du CGCT.

Composée de membres du conseil ainsi que de représentants des intervenants et associations intéressés, cette commission ferait tenir son avis à la Ville en vue de la meilleure mise en cohérence possible des initiatives, publiques et privées. Elle peut également transmettre à M le maire toute proposition sans sollicitation municipale initiale.

Cette commission serait composée de 7 conseillers municipaux et de 7 représentants du monde associatif local ainsi que des conseils de quartier soit : 3 membres du comité des fêtes, 1 membre des « supporters ventres bleus », 1 membre du « temps jadis » et 2 membres des conseils de quartier.

La présidence de cette commission sera assurée par un membre du conseil municipal, désigné ultérieurement par M. le maire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De procéder à la création de cette commission extra-municipale compétente en matière de festivités ;
- D'en arrêter la composition à 7 membres du conseil municipal et 7 représentants du monde associatif et des conseils de quartier ;
- De désigner ces derniers comme suit : 3 membres du comité des fêtes, 1 membre des « supporters ventres bleus », 1 membre du « temps jadis » et 2 membres des conseils de quartier.
- De procéder à la désignation des membres du conseil municipal à la proportionnelle au plus fort reste selon les modalités qui lui sembleront les plus indiquées.

M le maire ouvre le débat.

Mme Touzellier s'interroge sur le devenir du comité des fêtes. M le maire rappelle le rôle de ce dernier dans un cadre associatif. Il développe l'importance particulière de cette association, retranscrite dans la composition de cette commission à son bénéfice.

En l'absence d'autres observations, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

M le maire suscite ensuite le dépôt de candidatures :

Une seule liste est déposée :

Ange Grignon

David Jardon

Sarah Masson

Claudie Minguez

Sabine Schürmann

Youcef El Amri

Philippe Loué

M. le maire constate ces candidatures et il est pris acte de leurs désignations.

DOSSIER N°11 - Aménagement / Urbanisme : Acquisition des parcelles cadastrées CM N°1306 et 1313 – Avenue des Carrières.

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre des travaux de réfection de la partie haute de l'avenue des Carrières, il est nécessaire d'acquérir les parcelles cadastrées CM n°1306 et 1313.

Mme Yannick Vedel, épouse Miquel, propriétaire des parcelles en question, a donné son accord pour céder à la commune l'emprise concernée moyennant le prix de 648 €.

Il convient donc à présent de régulariser par acte authentique l'acquisition auprès de Mme Yannick Vedel, épouse Miquel des parcelles cadastrées CM n°1306 et 1313, d'une superficie totale de 18 m².

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées CM n°1306 et 1313, d'une superficie totale de 18 m², appartenant à Mme Yannick Vedel, épouse Miquel, moyennant le prix total de 648 € majoré des frais d'acquisition,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°12 - Aménagement / Urbanisme : Acquisition du bâti élevé sur la parcelle communale cadastrée DR N°10 – Rue du Stade.

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la Ville de Frontignan a entamé une réflexion sur la réhabilitation du quartier situé entre le stade municipal et le canal à l'entrée de Frontignan, dont la majorité du foncier lui appartient. De nombreuses démarches d'acquisition ou de relogement des occupants ont été entreprises pour récupérer la jouissance de ces terrains.

Les consorts Inglès, propriétaires d'un bâti élevé sur la parcelle communale cadastrée DR n°10, ont donné leur accord pour céder ce bien à la commune moyennant une indemnité de 12 600 €. Ce prix correspond à l'évaluation fixée par les services de France Domaine.

Le bâti en question est en mauvais état d'entretien et nécessitera d'être démoli.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition du bâti élevé sur le terrain communal cadastrée DR n°10 auprès des consorts Inglès, moyennant une indemnité de 12 600 € majorée des frais notariés,
- d'approuver les termes du projet d'acte authentique annexé à la présente,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N° 13 - Aménagement / Urbanisme : Déclassement d'un délaissé de voirie - Route de Montpellier.

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de la réalisation de 51 logements sociaux sur les parcelles cadastrées AP n°14, 118 et 121, situées route de Montpellier, et à la demande du cabinet CEAU, géomètre de l'opération, il a été dressé un arrêté individuel d'alignement des parcelles susmentionnées au droit de la route de Montpellier en date du 14 décembre 2015.

L'arrêté d'alignement, qui constate les limites de l'ouvrage public, a permis de mettre en exergue une différence entre la limite de fait du domaine public et la limite plan cadastral, d'une superficie de 144 m².

Afin de pouvoir valoriser ce foncier, un déclassement du domaine public communal routier doit être effectué. Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, ce déclassement peut être réalisé sans enquête publique car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la route de Montpellier.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public routier communal du délaissé de voirie d'une superficie de 144m², constaté par l'arrêté individuel d'alignement du 14 décembre 2015 au droit des parcelles cadastrées AP n°114 et 121,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M le maire ouvre le débat.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N° 14 - Aménagement / Urbanisme : Cession d'un délaissé de voirie - Route de Montpellier.

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Le conseil municipal, sollicité à cet effet, ayant décidé du déclassement du domaine public routier communal d'un délaissé de voirie au droit des parcelles cadastrées AP n°114 et 121, situées route de Montpellier, d'une superficie totale de 144 m², consécutivement à un arrêté individuel d'alignement en date du 14 décembre 2015, il peut être envisagé la cession de la parcelle ainsi créée.

La société FDI Habitat a obtenu un permis de construire le 17 décembre 2015 pour la réalisation de 51 logements sociaux sur les parcelles cadastrées AP n°14, 114 et 121. Ce projet étant contigu au délaissé créé par l'arrêté individuel d'alignement, FDI habitat a sollicité la Ville pour acquérir le foncier en question.

Par avis en date du 11 mars 2016, les services de France Domaine ont évalué ce foncier à un euro symbolique.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la cession du délaissé de voirie d'une superficie de 144m², constaté par l'arrêté individuel d'alignement du 14 décembre 2015 au droit des parcelles cadastrées AP n°114 et 121 à la société FDI Habitat moyennant le prix d'un euro symbolique,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M le maire ouvre le débat.

M Vogt s'interroge sur le prix de seulement un €.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Pour : unanimité à mains levées

Contre : 0

Abstention : 0

DOSSIER N°15 - Ressources humaines : Convention entre la Ville de Frontignan et le Centre communal d'action sociale (CCAS) relative à la mutualisation des fonctions de direction.

Rapporteur : Max Savy

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La commune de Frontignan et le CCAS de Frontignan sont deux personnes morales publiques distinctes.

Pour optimiser au mieux la gestion de leurs moyens humains, il est envisagé de mettre en commun leur personnel de direction. Un projet de convention définissant les conditions de cette mutualisation des fonctions de direction entre la commune de Frontignan, ici prise en son pôle égalité des chances, et le CCAS de Frontignan a donc été établi.

Cette mise en commun de moyens entre la Ville et son établissement public a pour objectif de rationaliser les moyens et de réaliser des économies d'échelle : dans le cadre de la convention envisagée, le poste de direction mutualisé, occupé par un attaché territorial principal détaché sur un emploi fonctionnel au sein des services municipaux, serait pris en charge par le Centre communal d'action sociale à hauteur de 25% du salaire toutes charges comprises.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale sera invité à se prononcer sur ce projet lors de sa séance du 30 mars 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention de mutualisation des fonctions de direction entre la Ville et le CCAS et d'autoriser M. le Maire à la signer avec M. le vice-président du CCAS de Frontignan.

M le maire ouvre le débat en précisant l'objet des économies réalisées.

M Arrouy rappelle qu'il s'agit également de parfaire la mise en cohérence de l'action municipale.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°16 - Administration générale : Mandat spécial et remboursement de frais d'un élu à l'occasion d'un déplacement à Montrouge dans le cadre du réseau Ville Internet.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

M le rapport énonce que l'association « Villes internet » récompense chaque année les villes dotées d'un site internet qui propose un grand nombre de services à ses administrés.

Le 18 février dernier, la Ville de Frontignan a reçu, à nouveau, le Label « Ville Internet » 2016 et va bénéficier d'une communication nationale.

Dans ce cadre, il était donc souhaitable que M. Michel Sala, conseiller municipal délégué aux nouvelles technologies et e-administration, se rende à Montrouge (92) pour participer à cette cérémonie afin d'y représenter les intérêts de la commune.

Les fonctions des élus donnant droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au conseil municipal d'approuver le mandat spécial donné à cet élu pour représenter la commune à cette cérémonie, et de décider du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de sa mission d'élu.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°17 - Administration générale : Mandat spécial et remboursement de frais des élus à l'occasion d'un déplacement à Piran (Slovénie) dans le cadre du réseau Sete Sois Sete Luas.

Rapporteur : Jean-Louis Patry

M le rapport énonce que c'est en 2011, que l'espace culturel européen Sete Sois Sete Luas a été créé à Frontignan.

L'objectif de cette manifestation est la mise en avant de la politique culturelle de Frontignan et la volonté de multiplier les échanges avec les autres villes et/ou institutions du réseau.

Par ailleurs, lors de cette rencontre, aura lieu également la signature de la nouvelle charte qui établit les objectifs du réseau Sete Sois Sete Luas.

Dans ce cadre, il est donc souhaitable que Mme Simone Tant, conseillère municipale déléguée à la lecture publique et aux festivals internationaux, puisse se rendre à Piran et participer à cette manifestation afin d'y représenter les intérêts de la commune.

Les fonctions des élus donnant droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au conseil municipal de donner mandat spécial à cette élue pour représenter la commune à cette cérémonie, et de décider du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de sa mission d'élue.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

Affiché le 18/04/16

Retiré le

MAIRIE DE FRONTIGNAN

Questions diverses / Questions orales.

Il n'a été déposé aucune question en vue de cette séance.

Après épuisement de l'ordre du jour, M. le maire lève la séance à 22h13.

Signature du Secrétaire de séance.